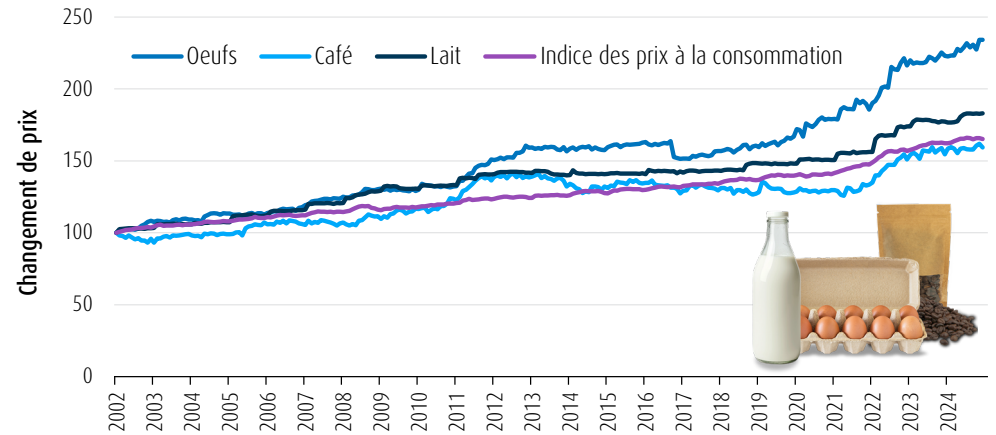


Inflation et rendement des placements

Qu'est-ce que l'inflation?

La cible de la Banque du Canada quant au **taux d'inflation annuel est de 2 %**. Cela signifie que le prix des biens et des services augmente en moyenne de 2 % tous les ans.

Dans la vie quotidienne, un bon exemple d'inflation est l'augmentation du coût des denrées alimentaires au fil du temps. Ce graphique montre l'augmentation du prix des œufs, du lait et du café de 2002 à 2024. Les hausses de tous les produits et services, dont l'épicerie, sont prises en compte dans une mesure globale appelée l'indice des prix à la consommation (IPC)*. On constate cette hausse des prix dans la plupart des autres biens et services.



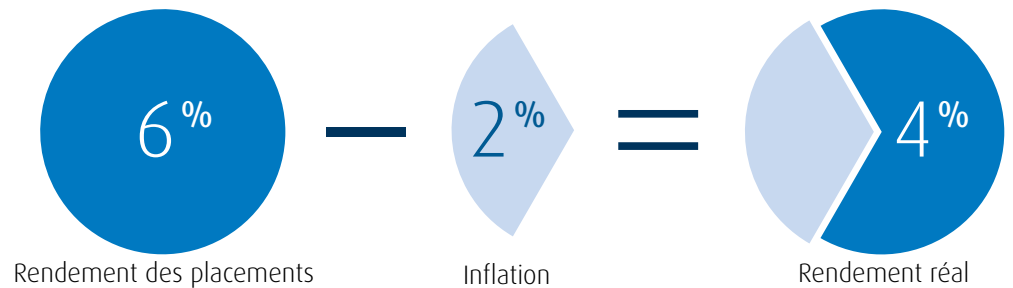
* Source : Statistique Canada. En dollars canadiens.

Conséquence de l'inflation : Le même montant d'argent permet d'acheter moins de biens et de services. Autrement dit, l'inflation fait perdre un peu de sa valeur à chaque dollar.

Quelles sont les conséquences de l'inflation sur le rendement des placements?

Le rendement qui apparaît sur votre relevé montre la croissance de vos placements. Cependant, il ne prend pas en compte l'impact de l'inflation, qui réduit la valeur de chaque dollar gagné. Vous pouvez calculer votre rendement réel en soustrayant le taux d'inflation du rendement de vos placements.

Exemple de l'effet réducteur de l'inflation sur le rendement des placements



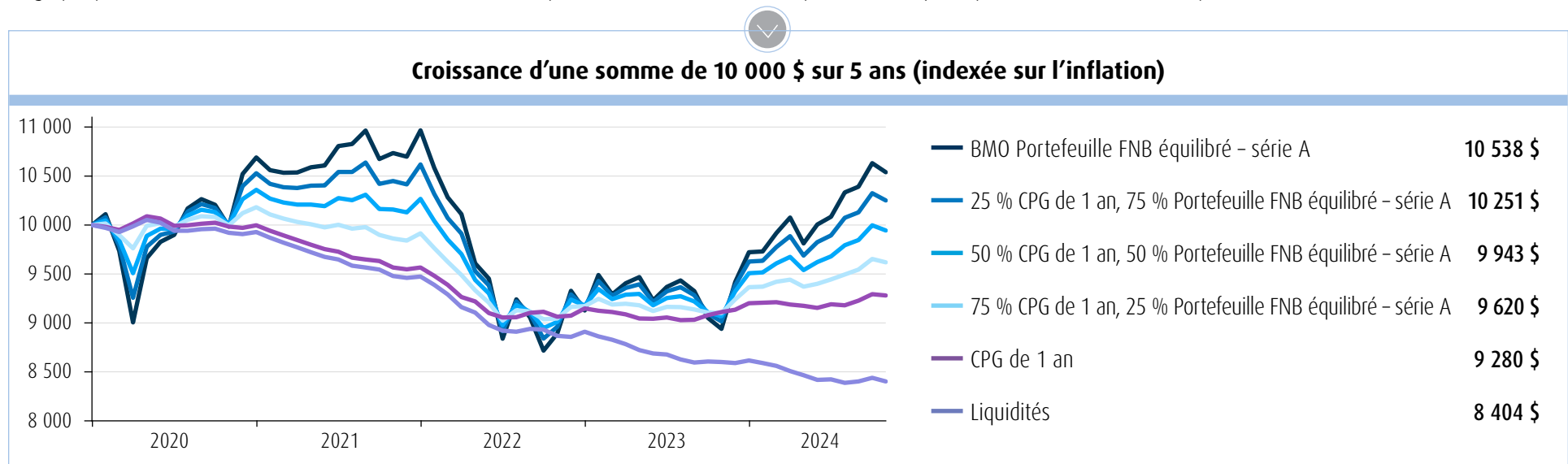
Conclusion : L'inflation réduit la valeur réelle de votre portefeuille. Si votre portefeuille n'affiche pas un taux de croissance au moins égal au taux de l'inflation, vous perdez de l'argent (même si la valeur en dollars de votre portefeuille augmente).

Quand l'excès de prudence engendre un risque

Il peut être tentant d'essayer d'échapper à la volatilité du marché en conservant votre épargne en liquide ou dans des placements très sûrs. Imaginez avoir mis 10 000 \$ dans un coffre il y a 5 ans. Aujourd'hui, vous auriez toujours 10 000 \$ en billets; cependant, ils auraient perdu presque 16 % de leur valeur puisque les prix ont continué d'augmenter au cours de ces 5 ans tandis que le montant d'argent restait le même*.

Puisque la valeur de leurs versements ne change pas, les titres à revenu fixe sont plus sensibles aux effets de l'inflation que les actions. Par conséquent, le fait d'inclure des actions dans votre portefeuille peut vous permettre d'atteindre des rendements de placement supérieurs à l'inflation. Par conséquent, même si les actions sont considérées comme des placements plus risqués que les espèces et les quasi-espèces, le fait de les inclure dans votre portefeuille peut vous aider à obtenir des rendements de placement supérieurs à l'inflation.

Le graphique suivant montre les effets de l'inflation sur les espèces, les CPG de 1 an et les portefeuilles, y compris le Portefeuille FNB équilibré BMO*.



Ce graphique illustre l'incidence sur un placement initial de 10 000 \$ du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2024 dans le Portefeuille FNB équilibré BMO (série A) et un CPG d'un an. Il ne vise pas à rendre compte du rendement futur des placements dans le Portefeuille FNB équilibré BMO (série A), déduction faite des frais.

* Source : Morningstar, au 31 décembre 2024. Représente un placement initial de 10 000 \$ sur une période de 5 ans. Les taux de rendement annualisés du Portefeuille FNB équilibré BMO, série A, au 31 décembre 2024 pour 1, 3, 5 et 10 ans et depuis sa création (12 août 2013) sont de 13,05 %, 3,29 %, 4,99 %, 5,19 % et 5,80 %. Inflation canadienne représentée par l'IPC mensuel. Le présent document peut changer sans préavis et, en raison de l'évolution rapide des marchés des valeurs mobilières, devenir désuet rapidement. Tous les documents présentés proviennent de sources jugées fiables et à jour, mais leur exactitude ne peut être garantie. Ces renseignements sont distribués uniquement à titre indicatif, et ne doivent pas être considérés comme une offre, une sollicitation, une recommandation ou une approbation d'un titre, d'un produit ou d'un service en particulier. Dans cet exemple, on suppose qu'il est possible de résister aux pertes ou de se conformer à un programme de négociation donné en dépit des pertes de négociation; il s'agit d'aspects importants qui peuvent également avoir des effets négatifs sur les résultats de négociation effectifs.

Les placements dans les fonds d'investissement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi (le cas échéant), de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire l'aperçu du fonds ou le prospectus simplifié du fonds d'investissement pertinent avant d'investir. Les fonds d'investissement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Les distributions ne sont pas garanties et sont susceptibles d'être changées ou éliminées.

Pour connaître les risques liés à un placement dans les fonds d'investissement BMO, veuillez consulter les risques spécifiques énoncés dans le prospectus simplifié.

Les fonds d'investissement BMO sont gérés par BMO Investissements Inc., une société de gestion de fonds d'investissement et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

Le présent document est fourni à titre informatif seulement. L'information qui s'y trouve ne constitue pas une source de conseils fiscaux, juridiques ou de placement et ne doit pas être considérée comme telle. Les placements particuliers ou les stratégies de négociation doivent être évalués en fonction des objectifs de placement de l'investisseur. Il est préférable, en toutes circonstances, d'obtenir l'avis de professionnels.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.